



Fiches-labels

Ecocert Cosmétique biologique

Résumé des critères : min. 95% d'ingrédients naturels / d'origine naturelle et 95% d'ingrédients végétaux bio. Min. 10% du total des ingrédients sont bio



Ecocert Cosmétique biologique

Nom officiel

Label Ecocert Cosmétiques biologiques

Site web

<http://www.ecocert.be/cosmetique-ecologique-et-biologique>

Produits concernés

Cosmétiques et produits d'hygiène

Portée du label

Environnement et santé

Critères du label

Il s'agit d'un label privé, collectif, contrôlé.

Le référentiel Ecocert impose :

- L'utilisation d'ingrédients issus de ressources renouvelables et transformés par des procédés respectueux de l'environnement. Ecocert vérifie:
 - l'absence d'OGM, parabens, phénoxyéthanol, nanoparticules, silicone, PEG, parfums et colorants de synthèse, ingrédients provenant d'animaux (sauf produits naturellement par eux : lait, miel...).
 - le caractère biodégradable ou recyclable des emballages.
- Un seuil minimum d'ingrédients naturels et issus de l'agriculture biologique à atteindre pour obtenir la certification :
 - dans les cosmétiques labellisés Ecocert min. 95% du total des ingrédients doivent être naturels ou d'origine naturelle
- Un seuil d'ingrédients de synthèse de max. 5% du produit fini.

Pour le label Cosmétique biologique,

- 95% minimum des ingrédients végétaux de la formule doivent être issus de l'agriculture biologique
- 10% minimum du total des ingrédients doivent être issus de l'agriculture biologique.

Lien vers les critères / le référentiel

<http://www.ecocert.be/sites/default/files/u3/Referentiel-Ecocert.pdf>

Qui est derrière ce label?

Ecocert, organisme de contrôle et de certification.

Contrôle indépendant

Contrôle externe par Ecocert (donc, indépendant de l'entreprise qui demande la labellisation mais dépendant de l'organisme qui gère le label).

Avis d'écoconso

Label apposé sur des produits disponibles en grande distribution. Le taux de 95 % d'ingrédients naturels peut paraître élevé. Toutefois, certains ingrédients très présents dans les cosmétiques (l'eau, les sels, les minéraux), même s'ils ne peuvent pas être certifiés biologiques car non issus de l'agriculture, sont néanmoins quantifiés dans les ingrédients naturels. Le seuil minimum de 10% du total des ingrédients devant être issus de l'agriculture biologique est assez faible. Aucune limitation quant à l'emploi d'huiles estérifiées. A noter que Le cahier des charges Ecocert autorise 5% de composants de synthèse dans un produit fini.

Références d'écoconso

Fiche-conseil 169 - [Les labels pour cosmétiques](#)

Catalogue de produits labellisés disponibles sur le marché belge

nc

Des réponses personnalisées à vos questions : 081 730 730 | info@ecoconso.be | www.ecoconso.be

Source URL: <https://www.ecoconso.be/node/2312>